



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/actualite/article/appel-a-dons-reduction-d-impots>

Appel à dons - réduction d'impôts

- Actualité -

Date de mise en ligne : jeudi 17 décembre 2015

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

Appel à dons - réduction d'impôts

Cher-e-s coopérateur-ric-e-s et membres de Terre-en-vue,

En cette fin d'année, nous avons une grande nouvelle à fêter : la création de la Fondation Terre-en-vue !

Comme la coopérative, la fondation Terre-en-vue vise à préserver les terres nourricières et à soutenir la création et le maintien de fermes agroécologiques.

Complémentaire à la coopérative (qui rassemble des investissements), la fondation peut recevoir des dons d'argent et de terres agricoles pour servir son but.

Cerise sur le gâteau : tout don de minimum 40Euros versé avant le 31 décembre permet de bénéficier d'une attestation fiscale pour 2015.

L'attestation donne droit à une réduction d'impôt s'élevant à 45% du montant du don.

Autrement dit : un don de 40Euros ne coûte en réalité que 22Euros !

Profitons de ce moment unique pour soutenir le lancement de la fondation Terre-en-vue et devenir ses premiers donateurs.

Numéro de compte : BE10 0000 0000 0404 - BIC BPOTBEB1

Bénéficiaire : Fondation Roi Baudouin (Fonds "Les amis de Terre-en-vue" géré au bénéfice de la fondation Terre-en-vue)

Communication : 015/1570/00031.

Profitons également de l'occasion pour lancer une "tournéé générale" de ce mail !

Suggestion : transférer à vos contacts la présentation ci-dessous et ajouter un message personnalisé.

Vous pouvez aussi imprimer le document en pièce jointe et le distribuer sous format papier.

Entre-temps, nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année !

L'équipe de Terre-en-vue